



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement **numéro 358-2013** intitulé « *DÉCRÉTANT L'AUTORISATION DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LAFOND DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES* » a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 9 octobre 2013.

Le règlement **numéro 358-2013** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des Municipalités/Villes ainsi qu'à la MRC de Joliette et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 10^e jour d'octobre deux mille treize.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Luc Bossé', is written over a horizontal line.

Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier